



Utiliser l'eau de puits après une inondation

Après une inondation, votre eau de puits peut être contaminée par des bactéries et des produits chimiques qui peuvent vous rendre malade.

Premières étapes

N'utilisez pas l'eau de votre puits pour boire, faire la cuisson et vous laver.

N'oubliez pas que l'eau potable inclut l'eau utilisée pour boire, faire de la préparation pour nourrissons, faire du jus, faire des glaçons, laver les fruits et les légumes et se brosser les dents.

Restez loin de la pompe de votre puits lorsqu'il est inondé – vous pourriez subir un choc électrique.

Embauchez un entrepreneur agréé en construction de puits pour vérifier votre puits et les circuits électriques et pour relancer la pompe, s'il y a lieu.

Vous trouverez une liste des entrepreneurs agréés en construction de puits à l'adresse www.gov.ns.ca/nse/water/wellcontractors.asp (en anglais seulement).

Une fois votre puits rétabli, suivez ces étapes :

- 1 Effectuez la vidange du puits.** Faites couler l'eau d'un robinet jusqu'à ce que l'eau soit claire pour éliminer les eaux de crue.
- 2 Désinfectez le puits.** Pour obtenir des directives, consultez le www.gov.ns.ca/nse/water/docs/DisinfectWaterWell.pdf (en anglais seulement).
- 3 Effectuez la vidange du puits encore une fois.** Assurez-vous de faire couler l'eau du robinet suffisamment longtemps pour éliminer le produit désinfectant du puits.
- 4 Faites vérifier le niveau** de bactérie dans l'eau avant de l'utiliser pour autre chose que le nettoyage domestique. Pour trouver un laboratoire, consultez le www.gov.ns.ca/nse/water/waterlabs.asp (en anglais seulement).
- 5 Vérifiez si l'eau** contient des produits chimiques dans les cas suivants :
 - un déversement a eu lieu près de votre puits, par exemple d'un réservoir de mazout;
 - l'eau est trouble ou a une odeur inhabituelle;
 - deux années se sont écoulées depuis la dernière vérification.

Après les résultats

Si l'eau n'est toujours pas claire ou si les résultats indiquent que votre puits est contaminé, communiquez avec le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse pour obtenir des conseils.

Vous trouverez des renseignements sur la façon de faire en sorte que l'eau de votre puits est sécuritaire et sur la façon d'interpréter les résultats d'une vérification à l'adresse

www.gov.ns.ca/nse
(en anglais seulement)

ou en communiquant avec le bureau local
du ministère de l'Environnement au

1-877-9ENVIRO (1-877-936-8476)


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE